



COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal
du
Mardi 28 Mars 2017*

Le Mardi 28 Mars 2017 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 21 Mars 2017, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 26

Etaient présent(e)s : M. DORIZON – MME Carine BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR – M. LION - MME JOLY – MME FLEURY – M. GUITTET - M. DEGREMONT – M. DIAS - M. FRANCOIS – MME Claudine BILIEU – MME CAISSO - M. DAGUE- M. LABRIT – MME PERRIER - M. LEMAITRE - MME GAUTHIER- MME BOUGENOT

Absent(e)s représenté(e)s : MME MÉNELET par M. LEVASSEUR
M. OMNES par MME Claudine BILIEU
MME BROCHOT par MME Carine BILIEU
Absent(e)s MME FERNET-M. MENARD-MELLE RENAULT
Secrétaire de Séance : Mme Françoise BOUGENOT

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2017-021 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOPTÉ l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 28 mars 2017.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-022 : Adoption du procès-verbal du 02 février 2017

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 02 février 2017.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 2017-012, n° DM 2017-013, n° DM 2017-014, n° DM 2017-015, n° DM 2017-016, n° DM 2017-017, n° DM 2017-018, n° DM 2017-019 et n° DM 2017-020.

Délib. N° 2017-023 : Compte de gestion 2016 du Trésorier Principal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal d'Arpajon pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de la part de monsieur le Trésorier sur la tenue de ses comptes, son compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité.

Délib. N° 2017-024 : Compte Administratif 2016

DONNE QUITUS au Maire de la présentation fait du compte administratif de l'exercice budgétaire 2016, **ADOPTÉ** le compte administratif 2016 dont la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de clôture de **660 467,08 €** et la section d'investissement un excédent de clôture de **13 018,54 €**.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-025 : Compte Administratif 2016 – Affectation des résultats au budget principal 2017

DECIDE d'affecter au budget primitif 2017,

- la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2016, soit **660 467,08 €** en recettes d'investissement à l'article 1068,

- de reporter l'excédent d'investissement du compte administratif 2016, soit **13 018,54 €** à l'article 001 « excédent reporté » en recettes d'investissement.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-026 : Impôts locaux – vote des taux 2017

APPROUVE le maintien des taux à appliquer aux trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2017 : 16 % pour la taxe d'habitation, 25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

AUTORISE monsieur le Maire, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette délibération.

À l'unanimité,

Délib. N° 2017-027 : Budget Primitif 2017

ADOpte le budget primitif 2017 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **2 722 109 €** et en section d'investissement à **2 773 370 €**

A la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-028 : Attribution de subventions aux associations et contribution au fonctionnement du CCAS

FIXE, pour l'exercice 2017, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune,

DECIDE d'attribuer une contribution financière au CCAS.

À la majorité absolue 18 voix pour, 5 contre (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-029 : Participation aux frais de transports scolaires 2017/2018 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'Agence Imagine R

ADOpte la participation financière à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans,

AUTORISE monsieur le Maire à souscrire un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R.

A l'unanimité,

Délib. N° 2017-030 : MSAP – Installation d'un ordinateur accessible au public – demande d'aide financière auprès de la CAF

AUTORISE monsieur le Maire à déposer une demande d'intervention financière « point relais caf » pour l'achat du poste informatique dédié au public de la MSAP.

A l'unanimité,

Délib. N° 2017-031 : Marché hebdomadaire – fixation des tarifs d'accès aux commerçants

APPROUVE le maintien de la tarification des droits de place pour le marché hebdomadaire du samedi, tels que fixés par délibération n° 2015-019 en date du 03 mars 2015,

PRÉCISE que ces tarifs vaudront pour les années à venir, tant qu'une nouvelle délibération ne soit intervenue pour en modifier les montants,

A l'unanimité,

Délib. N° 2017-032 : Fixation des tarifs de concessions de cimetière

PRÉCISE les tarifs 2017 applicables pour les concessions de cimetière et de columbarium.

A la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-033 : Donation de parcelles situées en zone naturelle au profit de la commune

ACCEPTE la donation des parcelles cadastrées section ZH 30, ZH 36 et ZH 54 faites sans conditions et charges pouvant grever ces donations,

PRÉCISE que les frais constitutifs de l'acte notarié relatifs à cette donation seront à la charge de la commune,

DONNE POUVOIR à monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente,

A l'unanimité.

Délib. N° 2017-034 : Cession à l'euro symbolique de parcelles AM 165 et AM 179 au profit de la commune

ACCEPTE la cession à l'euro symbolique des parcelles AM 165 et AM 179,

PRÉCISE que les frais constitutifs de l'acte notarié relatifs à cette cession à l'euro symbolique seront à la charge de la commune,

DONNE POUVOIR à monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente,

DÉCIDE que ces parcelles seront à affecter au domaine public communal et qu'il sera procédé de facto à leur incorporation dans le domaine public.

A l'unanimité.

Délib. N° 2017-035 : Prestation d'intervention en école maternelle pour l'année 2017 – autorisation donnée au maire à signer la convention tripartite

AUTORISE monsieur le Maire à signer une convention avec l'inspection académique aux fins d'une mission d'intervention pour la découverte de Roller, et signer la demande d'agrément à formuler auprès de l'inspection académique.

A l'unanimité.

Délib. N° 2017-036 : Signature d'une convention de mise à disposition d'agents de police municipale par la Communauté de Communes entre Juine et Renarde

APPROUVE l'adhésion au service commun et les termes de la convention de mise à disposition des agents intercommunaux de police municipale,

DIT que ces agents seront placés sous l'autorité et la responsabilité du Maire lorsqu'ils interviennent sur la commune, conformément à la loi.

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

A la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

Délib. N° 2017-037 : Signature d'une convention de mise en place d'un service commun CCEJR pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

APPROUVE l'adhésion au service commun de mutualisation de l'instruction des demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme,

APPROUVE les termes de la convention régissant les principes et les conditions d'adhésion,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

A la majorité absolue, 18 voix pour, 5 abstentions (M. LABRIT, MME PERRIER, M. LEMAITRE, MME GAUTHIER, MME BOUGENOT)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,
Maurice DORIZON

